

Compte rendu conseil municipal du 22 septembre 2008

Absent : MORIN Joél

SCOT-GIC-COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Projet de communauté d'agglomération valentinoise, ce projet a été lancé par Monsieur Alain MAURICE maire de Valence, il est piloté par Valence Major dont il est également président. La communauté d'agglomération est le stade ultime après la communauté des communes. Un territoire possible a été défini à cheval sur Drôme-Ardèche qui englobe les communes du GIC. Avant toute décision sur ce projet, une réunion de présentation des grands principes d'une communauté d'agglomération a été programmée le 1/10/2008 par Valence Major qui sera suivie le 6/10/08 d'une concertation entre les communes de la Raye.

SCOT (schéma de cohérence territoriale) simultanément un projet de SCOT est porté par la structure Rovaltain sur un territoire beaucoup plus vaste : Valence/Romans/Tain. Il est rappelé qu'un premier projet de SCOT autour de Valence avait échoué lors de la mandature précédente.

Rovaltain propose d'intégrer les compétences économie et transport ce qui pose problème car obligatoires dans la communauté d'agglomération.

Des réunions de présentations de ce projet aux élus du canton sont prévues fin octobre.

GIC : conséquence du projet de communauté d'agglomération, l'étude préliminaire à la mise en place de la collecte incitative confiée au Cabinet Indigo sera limitée après l'état des lieux aux deux scénarios suivants :

-collecte en bacs : volume et présentation

-collecte en bacs : volume, présentation et poids

En effet les communes qui opteront pour la communauté d'agglomération devront lui rétrocéder la compétence ordures ménagères et le périmètre du GIC s'en trouvera modifié.

LA POSTE

Une nouvelle réunion a eu lieu avec les responsables de la poste qui maintiennent leur désir de modification du service actuel par transfert de l'activité à la commune (agence communale postale) ou chez un commerçant (point poste commerçant) dans tous les cas avec réduction des ou du niveau de prestations. Si une de ces options n'était pas retenue, il y aurait réduction d'ouverture sur la base de leurs estimations d'activité...

Nous avons redit notre position du maintien du service actuel, fort en ce sens des conseils et du soutien du vice président du Conseil Général en charge des relations avec la poste. A suivre...

DELIBERATIONS FISCALES

Monsieur le Maire énumère les délibérations en cours et informe le conseil qu'il y a possibilité de prendre de nouvelles délibérations ou d'en supprimer.

Parmi les délibérations en cours :

1981 : taxe habitation, 15 % d'abattement à la base

1991 : taxe foncière bâtie, 2ans à 100% reprise entreprise en difficulté

1991 : taxe professionnelle exonération sur les reprises d'entreprise industrielle en difficulté 100% pendant 2 ans

1991 : taxe foncière non bâtie, 100 % des terrains plantés en noyers

2002 : taxe foncière non bâtie, 100% des terrains plantés en arbres truffiers

1992 : taxe foncière non bâtie, 5 ans de dégrèvement accordé aux jeunes agriculteurs,

Le conseil décide d'ajouter avec application en 2009, exonération de la taxe professionnelle pendant 5 ans à 100 % pour la création d'entreprise nouvelle.

ACCUEIL DES ENFANTS A L'ECOLE EN CAS DE GREVE DES ENSEIGNANTS

Vu l'entrée en vigueur de la loi 2008-790 du 20/8/2008, le 1/9/2008, le conseil décide de préparer le service d'accueil en établissant une liste de personnes susceptibles d'assurer l'accueil et auxquelles le maire pourra faire appel en cas de grève des enseignants.

Afin d'établir cette liste une affiche d'appel aux personnes est apposée à la porte de la mairie.

URBANISME

Le conseil examine les dossiers suivants :

Déclaration préalable :

RUFFIER Jean-Pierre, les jardins du soleil, pour des capteurs solaires

PELAT Christophe, l'argot, clôture

Commune de Montvendre, Peymieux, pour cabane chasse

MATHIEU Camille, les farons, division foncière

PERMINGEAT Philippe, les romieux, piscine

ZAMBELLI Dominique, Rioussat, clôture

CESSION DE TERRAIN

Le maire soumet au conseil la convention signée entre la commune de Montvendre et Monsieur Jean-Paul RIMET par laquelle Monsieur RIMET cède à la commune une bande de terre de 15 à 20 m de la parcelle ZE39 si celui-ci obtenait le permis de construire de 3 gîtes sur la parcelle ZH145, le permis de construire est accordé aussi le conseil prend acte de cette convention et fera le nécessaire auprès du géomètre et du notaire.

RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

Le conseil opte pour le renouvellement de la ligne de trésorerie pour 200 000 €

LES CYPRES AU CIMETIERE

Compte tenu que chaque année à la même époque nous avons des demandes pour abattre des cyprès, le conseil n'étant pas pour couper ces arbres, décide de faire une visite au cimetière afin de se rendre compte qu'elles sont les cyprès qui posent problèmes.

INONDATIONS

La commune a reçu l'avis favorable pour reconnaissance de catastrophe naturelle c'est pourquoi le conseil décide de préparer un dossier de demande de subvention pour procéder aux réparations des dégâts occasionnés lors des orages à la voirie et fossés.

ASSOCIATION DES MAIRES

L'association des maires sollicite les communes pour apporter une aide financière aux communes sinistrées, le conseil considérant que la commune étant elle-même sinistrée ne peut pas venir en aide.

FINANCEMENT ECOLES PRIVES

Le conseil ne financera pas les écoles privées puisque la commune de Montvendre à la possibilité d'accueillir les enfants de Montvendre aussi bien en maternelle qu'en primaire.

GIC-TAXE ORDURES MENAGERES

Chaque année, le comité syndical a la possibilité d'exonérer de cette taxe les locaux à usage industriel et commercial qui s'acquittent par leur propre moyen d'un enlèvement de leurs déchets. Le conseil considère que la commune de Montvendre n'est pas concernée.